



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/594  
8 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 42/138 du 7 décembre 1988, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment prié le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant en coopération avec le Secrétaire général, de continuer à organiser et à appliquer un programme efficace d'assistance en matière d'enseignement en faveur des étudiants réfugiés originaires d'Afrique du Sud et de Namibie qui ont trouvé asile au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie, et de présenter un rapport à l'Assemblée, lors de sa quarante-troisième session, sur l'application de cette résolution. Le rapport porte sur la période allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988.

2. Bien que la situation générale, tant en Afrique du Sud qu'en Namibie, n'ait guère changé, des pourparlers concernant l'indépendance de celle-ci ont eu lieu récemment. On n'a signalé aucun exode massif de réfugiés originaires d'Afrique du Sud ou de Namibie au cours de la période considérée. En Afrique du Sud, le boycottage de l'enseignement à l'échelle du pays a cessé au début de 1987 et la plupart des étudiants en grève ont, depuis lors, repris le chemin de leurs établissements, à l'exception de quelques centaines d'entre eux qui ont décidé de chercher asile ailleurs. En Namibie, à l'heure actuelle, les étudiants boycottent massivement l'enseignement pour protester contre le stationnement de troupes sud-africaines à proximité immédiate de certains établissements. Bien qu'il soit encore trop tôt pour prévoir les conséquences probables du boycottage de l'enseignement en Namibie, certains signes indiquent que si les troupes ne se retirent pas d'un certain lieu qu'elles occupent actuellement, le boycottage pourrait se durcir et se solder par une augmentation sensible du nombre d'étudiants namibiens réfugiés dans les pays voisins.

\* A/43/150.

3. Comme l'Assemblée générale en a été informée à sa quarante-deuxième session, l'insécurité qui continue de menacer les réfugiés dans les pays limitrophes de l'Afrique du Sud a rendu nécessaire d'évacuer d'urgence presque tous les réfugiés récemment arrivés d'Afrique du Sud et de Namibie. Ces réfugiés, pour la plupart des jeunes de sexe masculin, sont en général évacués vers d'autres pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est.

4. Bien que, conformément à la demande formulée dans la résolution 42/138 de l'Assemblée générale, le présent rapport concerne principalement l'assistance fournie par le HCR dans les pays expressément mentionnés dans la résolution, il convient de souligner que plusieurs autres organismes et organisations, tant intergouvernementales que non gouvernementales, continuent à fournir une aide précieuse en matière d'enseignement en faveur des réfugiés sud-africains et namibiens et que des programmes d'enseignement à l'intention de ces réfugiés sont en cours dans des pays autres que ceux qui sont expressément visés dans la résolution 42/138 de l'Assemblée générale.

5. Il convient en outre de signaler que dans l'un des pays mentionnés, à savoir la Zambie, les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par l'Organisation des Nations Unies continuent de jouer un rôle important dans l'application de programmes humanitaires bénéficiant de l'assistance du HCR et mis en place, dans le domaine de l'enseignement, à l'intention des réfugiés qui leur sont respectivement affiliés.

#### Botswana

6. Le nombre de réfugiés sud-africains et namibiens ne s'est pas sensiblement modifié au cours de la période considérée (un millier de Sud-Africains et quelque 200 Namibiens, réfugiés en majorité dans les zones urbaines).

7. Les étudiants réfugiés au centre d'accueil de Dukwe (180 Sud-Africains et 120 Namibiens) continuent à bénéficier des services en matière d'enseignement classique et de formation professionnelle qui leur sont dispensés aux niveaux primaire, secondaire et terminal. Un collège d'enseignement du premier cycle secondaire, dont la construction est financée par la Communauté économique européenne (CEE) et par le HCR, sera ouvert tant aux réfugiés qu'aux nationaux, et le Centre de documentation et d'étude organise des cours libres à l'intention des adultes.

8. Dans les zones urbaines, le HCR et d'autres organisations fournissent une assistance en matière d'enseignement à divers niveaux (études de type classique et formation professionnelle) de manière à accroître les chances des réfugiés de trouver des emplois rémunérateurs. Le tableau ci-après indique le nombre d'étudiants bénéficiant de l'assistance du HCR et d'autres organismes.

#### Swaziland

9. Quatorze mille cinq cent cinquante réfugiés sont officiellement enregistrés au Swaziland et à peu près autant se sont installés de leur propre chef dans des régions frontalières. Ce chiffre officiel, qui représente un accroissement de quelque 30 % par rapport à 1984, englobe 6 500 Sud-Africains, 5 500 Mozambicains et d'autres réfugiés de diverses nationalités. Les réfugiés sud-africains, qui

/...

appartiennent en majorité à l'ethnie swazi et sont d'origine rurale, ont quitté l'Afrique du Sud vers la fin des années 70.

10. Les activités d'assistance du HCR en faveur des réfugiés sud-africains s'exercent principalement au centre rural de Ndzevane où la plupart des réfugiés se sont à présent regroupés.

11. A la demande du Gouvernement, le HCR fournit également une assistance dont le but est de faciliter le transfert de réfugiés sud-africains vers d'autres pays d'asile. Le HCR continue par ailleurs à assurer des services de santé de base et des services d'entretien.

12. Le nombre de réfugiés sud-africains qui ont reçu une aide du HCR en matière d'enseignement au cours de la période considérée a dépassé 220, dont plus de 50 % dans l'enseignement de type classique. Le HCR n'a toujours pas eu à financer les études de réfugiés namibiens au Swaziland au cours de la période considérée.

#### Zambie

13. La plupart des 3 200 réfugiés sud-africains sont affiliés à l'African National Congress (ANC). Les 7 300 réfugiés namibiens en Zambie sont, pour la plupart, membres de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Les réfugiés des zones urbaines sont en majorité des Sud-Africains (400), des Namibiens (200) et des Malawiens (450). Les réfugiés non affiliés sont au nombre d'environ 400.

14. D'autres réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie ont bénéficié d'une assistance en matière d'enseignement, fournie par le HCR et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.

#### Lesotho

15. D'après les estimations du Gouvernement, le nombre total de réfugiés et de personnes assimilées est resté stable : 11 500 de la fin de 1986 à mars 1987; sur ce nombre, 269 personnes étaient immatriculées comme réfugiés et 114 ont bénéficié d'une assistance du HCR. Ces réfugiés sont en majorité des hommes (70 %) originaires d'Afrique du Sud et issus de milieux urbains. En 1986, on a enregistré 317 arrivées, et 375 personnes ont quitté le pays pour se réinstaller dans des pays tiers.

16. Depuis 1987, le Lesotho tend de plus en plus à être un pays d'asile temporaire pour les réfugiés sud-africains, en particulier ceux affiliés aux mouvements de libération nationale. Cette tendance, qui ne va probablement pas s'estomper de sitôt, risque d'être défavorable aux réfugiés qui vivent depuis longtemps dans le pays et y sont déjà bien intégrés.

17. Au Lesotho, le HCR s'est essentiellement employé à fournir une aide aux réfugiés à titre individuel. Les réfugiés continuent à recevoir une aide sous diverses formes, notamment dans les domaines suivants : enseignement (primaire et secondaire), intégration sur place et création d'activités rémunératrices dans le cadre de petits projets, orientation, aide complémentaire et réinstallation dans un autre pays.

/...

ASSISTANCE AUX ETUDIANTS REFUGIES D'AFRIQUE DU SUD ET DE NAMIBIE EN MATIERE  
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU PREMIER CYCLE  
(1987)

SUD-AFRICAINS												NAMIBIENS									
I. BOURSES	A. Dans les pays d'asile	Nombre de bénéficiaires				Ressources engagées (en dollars E.-U.)				Nombre de bénéficiaires				Ressources engagées (en dollars E.-U.)							
		Ens. class.		Prof./tech.		M		F		M		F		Total		Total					
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F				
	Botswana	8	7			15				12 450					1	3	4		3 320		
	Kenya	2	3			5				3 875					4	3	7		5 425		
	Lesotho	7	7			14				7 336							0		0		
	Libéria			1		1				5 000							0		0		
	Swaziland	93	112	10	5	220				109 120							0		0		
	Zambie			1		1				496							0		0		
	Zimbabwe	5	3			8				8 000							0		0		
	Total partiel	115	133	11	5										5	6	0	0			
	Total (M + F)	248		16		264				146 277				11		0		11		8 745	
	B. Dans des pays autres que les pays d'asile	Nombre de bénéficiaires				Ressources engagées (en dollars E.-U.)				Nombre de bénéficiaires				Ressources engagées (en dollars E.-U.)							
		Ens. class.		Prof./tech.		M		F		M		F		M		F		M		F	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	Cameroun																				
	Ghana																				
	Nigéria																				
	Sierra Leone																				
	Total partiel														21	130	5	41			
	Total (M + F)	0		0		0		0		0		151		46		197		470 702		470 702	
	TOTAL GENERAL I	248		16		264				146 277				162		208		479 447		479 447	
	II. ASSISTANCE/ FRAIS DE VOYAGE	N.C.		N.C.		30				21 100		N.C.				198		56 960		56 960	
	TOTAL GENERAL (I + II)	302				302				167 377				+06		536 347		536 347		536 347	

Notes : Au Nigéria, l'assistance fournie aux Namibiens a été financée à l'aide des ressources engagées au titre de 1986.

Au Cameroun, le montant des ressources engagées était destiné à couvrir les frais de 100 étudiants namibiens.